



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	17
votants	18

Le mardi 12 septembre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2023

DELIBERATION N° 147/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Marylène WALKOWIAK, André IPERT.

ONT DONNÉ POUVOIR : André IPERT à Michel BRAUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

OBJET :

Echange de biens
immobiliers

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un échange de biens immobiliers, comme suit :

- La Commune cède à Monsieur Francis ORENGO la parcelle cadastrée E 588, correspondant à la rampe d'accès au garage, estimée à 1 000 €.
- Monsieur Francis ORENGO cède à la Commune la parcelle cadastrée E 585, correspondant à un morceau de voirie non utilisé et qui permet l'accès au garage, estimée à 1 000 €.

Par cet échange, la Commune s'engage à maintenir l'interdiction de stationner sur la partie de la parcelle E 585 peinte en jaune sur plan annexé à la présente délibération, et à laisser la possibilité aux véhicules d'y manœuvrer.

Par ailleurs, Monsieur Francis ORENGO cède la parcelle cadastrée E 191, correspondant à un local commercial situé au 9 rue Ciappera, à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE l'échange de biens immobiliers.



Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le

Le Maire



Sébastien OLHARAN

DELIBERATION
N° 1472023

OBJET:
Echange de biens
immobiliers

Rapporteur: Sébastien OLHARAN